

Laboratoires de biologie médicale : un nouvel accord sur les rémunérations



© 2023 Les Echos Publishing

La signature de cet accord est intervenue alors qu'un conflit était apparu, fin 2022, avec le gouvernement lorsque celui-ci avait annoncé une ponction exceptionnelle de 250 millions d'euros sur l'enveloppe annuelle des laboratoires, et ce pour tenir compte des bénéfices en augmentation pendant le Covid. Le nouvel accord triennal pour l'enveloppe financière versée par l'Assurance-maladie n'avait alors pas été signé par les syndicats. Cette fois, le nouveau texte prévoit une augmentation de 0,4 % chaque année de 2024 à 2026 pour les versements de l'Assurance-maladie aux laboratoires, à partir d'une base de 3,769 milliards d'euros en 2023.

Huit accords signés en 2023

Cet accord intervient dans la lignée des sept autres accords signés depuis le début de l'année avec les syndicats, représentant au total 99 000 infirmiers, 73 000 masseurs-kinésithérapeutes, 35 000 chirurgiens-dentistes, 20 000 orthophonistes, 12 000 pédicures-podologues, 7 000 sages-femmes, 3 000 orthoptistes, 4 000 laboratoires de biologie médicale et 5 300 entreprises de transports sanitaires, comme l'a rappelé l'Assurance maladie.

© 2023 Les Echos Publishing